

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 7 Août 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 10 juillet.

ON lit dans notre gazette française, le projet d'instruction pour les délégations chargées de traiter avec l'ambassadeur de Russie.

Le préambule de ce projet, qui consiste en cinq articles, porte ce qui suit :

« Dans le triste état dans lequel se trouve maintenant la république, il ne lui reste d'autre moyen de conserver son existence & celle de ses domaines, que de s'attacher par des liens indissolubles avec la cour de Russie, & d'implorer l'assistance de Catherine.

» Le premier article ordonne aux députés de commencer par arrêter le plan d'une alliance permanente entre la Russie & la Pologne.

» Suivant le second, ils doivent être autorisés à rédiger les points qui, sans avoir la part intrinsèque du traité, auront néanmoins la même force & validité.

» Le troisième article propose un traité de commerce entre les deux états.

» En vertu du quatrième, les députés devront solliciter la garantie du roi de Prusse.

» Le cinquième article défend d'écouter aucune insinuation contraire aux sentimens des états, dans leur réponse à la note de l'ambassadeur de Russie ».

F R A N C È.

Armée du Rhin, le 29 juillet.

La reddition de Mayence a forcé l'armée du Rhin de changer ses plans de campagne, & l'a mise dans l'obligation de donner ses soins à la défense des frontières de la république : l'armée ennemie qui assiégeoit cette ville, refluant vers Neustadt, Spire & Germesheim, & augmentant d'une force considérable celle qui étoit déjà dans cette position, ne permettoit plus à l'armée du Rhin de garder les lignes de la Queich, dont la droite n'étoit pas appuyée, à cause de Germersheim, dont les Autrichiens ont fait une place de guerre, & la réduisoit à la nécessité de se retirer sur les lignes de la Lauter, qui présentent une défense beaucoup plus assurée, pour préserver l'Alsace de toute invasion.

Ce changement de position, malgré l'approche du renfort de l'ennemi, ne devoit avoir lieu que deux ou trois jours

plus tard ; il n'a été accéléré que par la retraite du corps d'armée du général Ferrière devant une colonne ennemie ; ce mouvement rétrograde de Ferrière laissant toute la droite de l'armée à découvert, & l'ennemi ne devant plus trouver d'obstacles pour venir prendre les hauteurs de Barbelroth, l'armée a craint un instant de voir sa retraite coupée ; cependant la célérité de l'exécution des ordres donnés l'en a préservée, & la retraite s'est faite avec ordre.

Les communications entre l'avant-garde de l'armée & la ville de Landau sont libres ; les uns prétendent que cette place est bien approvisionnée, d'autres soutiennent le contraire. Quoi qu'il en soit, la garnison est dans les meilleures dispositions ; c'est Laubadere qui la commande : la ville n'a pas plutôt été armée, que la garnison s'est rassemblée sur la place d'armes à dix heures du soir auprès de la statue de la Liberté ; & là, en présence du député Delmas, des généraux & de la municipalité, elle a juré de s'enfermer sous les décombres de la ville, plutôt que de la rendre. Le 27, un trompette ennemi vint sommer le général de rendre la place ; il n'en reçut aucune réponse : un second vint ; il lui fut répondu que la réponse, puisqu'on en exigeoit une, seroit à coup de canon.

De Paris, le 7 août.

Le citoyen Maret, envoyé de la république à Naples, a été arrêté en même tems que le citoyen Semonville, par un parti d'Autrichiens, en passant par le Tyrol ; ils ont été conduits tous les deux dans un château du Milanois.

Les sections travaillent au recensement des citoyens en état de porter les armes. On croit que lorsque cette conscription militaire sera faite, on désignera par la voie du sort les citoyens qui doivent former le camp destiné à protéger & à défendre la ville de Paris : il est tems de s'occuper des grandes mesures que le salut de la république commande ; l'ennemi approche ; il faut le repousser.

Le général Ferrand est à Paris ; on assure qu'il commandera l'armée de la Vendée.

Le tribunal révolutionnaire a fait lever avant-hier les scellés apposés sur les papiers de Custine : cet ex-général a été transféré à son domicile pour assister à cette opération. Le tribunal s'occupe à recueillir toutes les pièces nécessaires pour parvenir à l'instruction & au jugement de ce procès criminel : il a ordonné qu'un huissier se transportât à Strasbourg & à

Cambrai, à l'effet de faire lever les scellés apposés sur ses papiers.

L'arrivée de Marie-Antoinette dans les prisons de la courcierie attire chaque jour une grande affluence de peuple aux environs du palais de justice ; mais elle n'a pas encore paru publiquement.

COMMUNE DE PARIS.

Du 5 août.

Le citoyen Guerlaut a demandé d'être autorisé à choisir, dans le bois de Vincennes, quatre jeunes tilleuls pour entourer le buste de Marat. Renvoyé au pouvoir exécutif.

Un citoyen, en garnison à Cambrai, écrit que, dans trois ou quatre jours, cette ville aura à soutenir un siège ; elle n'a de vivres que pour un mois.

La pétition présentée à la convention nationale, tendante à solliciter un tirage général, a été intitulée : Adresse relative aux grandes mesures à prendre dans les circonstances présentes, afin d'opposer une force imposante aux ennemis de la patrie.

Le conseil a arrêté que tous les directeurs des messageries, soit par terre, soit par eau, insériront, pour le jour qui leur conviendra, les félicités des départemens, en justifiant par eux de leurs pouvoirs, & de la carte qui leur aura été délivrée par le comité de législation de la convention nationale.

Le conseil a ordonné l'envoi officiel aux directeurs des spectacles, du décret qui porte que, trois fois par semaine, on représentera sur les théâtres qui seront désignés par la municipalité, les tragédies de Brutus, Guillaume-Tell, Caius-Gracchus, & autres piéces dramatiques qui retracent les glorieux événemens de la révolution.

Un membre a instruit le conseil qu'il se formoit une société dont le but étoit l'échange des assignats à face royale : il a demandé que des commissaires fussent nommés pour examiner cet établissement, en vérifier l'utilité, afin de n'être pas la dupe des agitateurs qui cherchent à mettre à profit les circonstances & la crédulité des citoyens. — Arrêté.

On a lu une lettre d'une société populaire du département de Loir & Cher, qui accuse Carra d'avoir tenté de lever, dans ce département, une force armée destinée à marcher contre Paris.

Un membre a demandé que les bonnets de la liberté, qui sont sur les paratonnerres de la maison commune, fussent enlevés, parce qu'ils empêchent la transmission du fluide électrique. Cette proposition a fait naître quelques débats, auxquels Réal a mis fin, en observant qu'au lieu de s'occuper de paratonnerres, il étoit bien plus urgent de faire disparaître tous les signes de royauté. Il s'est étonné de ce que la flèche de lys, placée sur la fleche de la Sainte-Chapelle, n'avoit pas encore disparu. Sur son réquisitoire, il a été arrêté que cette démolition auroit lieu dès demain.

Le même membre a dénoncé des accapareurs d'une nouvelle espèce, les accapareurs de livres. Différens particuliers se sont transportés chez les libraires, & ont acheté pour 20 mille liv. des mêmes ouvrages. Le conseil a arrêté qu'il seroit donné communication de ces observations au corps municipal, pour y avoir égard dans l'exécution de la loi contre les accapareurs.

Un commissaire de la section des Droits de l'Homme a lu un pamphlet rédigé par le procureur-syndic de Corbeil, où l'administrateur des subsistances, Garin, est traité d'accapareur, parce qu'il y a 4,000 sacs de farine dans les magasins de Corbeil, achetés pour l'approvisionnement de Paris. L'on a passé à l'ordre du jour.

Dans l'ordre de ce jour, le commandant-général renouvelle

les défenses expresse de battre la caisse, sous aucun prétexte, passé l'heure de la retraite.

CONVENTION NATIONALE.

Fin de la traduction littérale d'une lettre écrite en anglais, & déposée au comité de salut public.

Que M..... soit appelé de Cambrai ; son incommode lui seroit nuisible dans une violente commotion ; qu'il reste à St. O.... & que W..... aille à Boulogne. On regrette la mort de Dyle ; ses avis nous auroient été d'un grand secours. Que W..... le remplace à Boulogne & à Calais.

M..... doit être à Paris, connoissant mieux, comme banquier, les moyens de faire hausser le numéraire.

Les différens plans de Mirès ont été approuvés par Pitt ; mais sa dernière fièvre le retiendra encore quelque tems en Angleterre. Dites à St..... que son fils sera rappelé de Vienne, & aura la place de ministre à Madrid après la guerre. Le duc est très-reconnoissant des services du pere, qu'il embrasse en personne. Si on peut se fier à D.... le maire, comme l'ami d'O....., il sera la personne la plus propre à être associée avec lui. Que l'argent ne soit pas épargné.

L. A..... Bro... espèrent de l'embrasser bientôt à Ardes. Ne laissez point B..... quitter St. O....., même pour un jour ; ses avis sont toujours utiles. Dites à Nef qu'il peut être sûr d'être nommé membre du parlement à la première vacance.

Adieu. Your's most affectionally.

P. S. Envoyez sur-le-champ à Lyon & Grenoble à 50,000 liv. Nous sommes très-inquiets de nos amis à Thouais ; nous regrettons sincèrement la mort de L.... La pension de sa veuve, de 600 liv. sterling par an, lui sera exactement payée à elle, & à son fils après sa mort ; envoyez-leur 200 livres sterling par la première occasion à Bordeaux. Faites savoir à la femme de Cobbs, à Bourbour, que son mari est monté en grade le 1^{er} mai, par ordre de l'amiral Magbide. Qu'il soit accordé à Morel 100 liv. sterling par mois ; nous espérons occuper les appartemens qu'il nous a préparés pour le quartier d'hiver. Ne lui permettez point de loger d'autres Français que ceux du parti choisi. Quand vous irez à Dunkerque, prenez avec lui ce que son cousin les moyens sûrs pour le transport de l'argent d'Ostende à Dunkerque. Nous en avons dit pier pour les différens comités sans votre direction, quarante guinées.

Mylord desire que vous ne gardiez ni n'envoyiez aucun compte ; il desire même que tout indice soit brûlé comme dangereux pour tous nos amis résidans en France, au cas que l'on viant à en trouver sur vous ; votre zèle pour notre cause est si bien connu du duc pendant votre séjour en Suisse l'année dernière, & depuis à St. O...., qu'il regarda comme superflus les comptes que vous pourriez lui rendre dans vos dépenses.

La dernière nouvelle que nous avons reçue du prince de Condé nous annonçoit qu'il avoit une fièvre violente, & S. A. R. le duc lui a envoyé son premier médecin.

Saint-Michel est sûr ; envoyez-le de tems en tems à Paris & à Dunkerque.

Que Chast... & S... soient toujours pourvus de guinées. Les caves de collège sont propres au plan de P.... Ne laissez pas Morison louer sa maison à Cambrai, mais qu'il la quitte seulement. Ne le laissez pas demeurer avec vous ; il est prudent d'avoir des logemens séparés.

On lit sur l'adresse ces mots :

Pour le Président du Comité,

à Saint-Omer

ou en défaut,

à Dunkerque ;

en double par Lille.

Nous avons promis de présenter des extraits des discours les plus marquans prononcés devant la convention, à l'occasion de l'acceptation de l'acte constitutionnel. Voici quelques fragmens de celui prononcé par le citoyen Lacroix, au nom de la section de l'Unité.

« Délégués du peuple, ce sera une époque mémorable dans les fastes de la révolution, que celle où les magistrats du peuple sont venus présenter à sa sanction le code des loix, rédigé par ses mandataires : jamais hommage plus solennel ne fut rendu à la souveraineté des nations. Les François ont rendu intelligible pour tous les peuples la science de la liberté ; leur génie ardent a exhalé & rendu à la vie la dé-

claration des
rance & d'o
sa dignité p
une nécessit
débriés il en
riablement l
pera l'unive
nature a fix
naît, tout
agitent les
gouffre imm
phent du te
liberté, lev
les peuples
d'indépenda
mes : les ba
perceptibles
du monde r
soit déform
despotes & d
sur la terre
constitution
ble sur des
siècles, elle
En vain ch
une réponse
convention
quinze jour
de la main
siècles ; nou
réponse n'a
la républiqu
qui n'écou
tution pop
la perfidie
colonnes fa
la républiqu
de précipit
le plus étou
despotes co
grands frai
tenir la gu
crime contr
tures de pa
de richesses
enlevé, que
tique ; ils n
qu'un or co
leur pouvo
le travail &
révolution
courage po
nous apper
la victoire
que nous f
mis de la r
enis péror
régneront,
alors seule
sein, leur

Cambon
noître à la

claration des droits de l'homme, ensevelis sous 14 siècles d'ignorance & d'oppression : l'homme, dans les François, a repris sa dignité première... Il a voulu, & comme la volonté est une nécessité, il a brisé le sceptre & le tyran, & de leurs débris il en a fait un trône à l'éternelle justice, fixée invariablement sur la terre... L'exemple des François émancipera l'univers. Les nations mûrissent comme les plantes; la nature a fixé un terme à la durée de ses productions; roui naît, tout vit, péric & se reproduit sans cesse : les passions agitent les hommes; le tems pressé les empires dans son gouffre immense, & la vérité & les droits du peuple triomphent du tems & des passions humaines... Le soleil de la liberté, levé sur notre horizon, ira visiter & éclairer tous les peuples; sa chaleur vivifiante développera les germes d'indépendance que la nature a jetés dans le cœur des hommes : les bayonnettes ne pourront s'opposer aux progrès imperceptibles de cette force morale; déjà une grande partie du monde ne connaît d'autre maître que la loi : qu'elle seule soit désormais notre divinité... Renversons les autels des despotes & des Druides; que la loi du peuple ait seule un autel sur la terre, parce que lui seul est l'Eternel : plaçons-y notre constitution; cette constitution qui ne périra pas, parce qu'établie sur des bases qui conviennent à tous les hommes, à tous les siècles, elle forcera l'admiration même de ses ennemis... En vain chercherions-nous dans les annales de tous les peuples une réponse plus éloquent & plus sublime que celle de la convention nationale à ses détracteurs, en présentant, en quinze jours, à l'univers étonné, le plus bel ouvrage sorti de la main des hommes, le résultat des lumières de tous les siècles; nous ne la trouverions pas. Tout homme que cette réponse n'a pas convaincu est un anarchiste, un ennemi de la république, un ennemi du genre humain. Républicains qui m'écoutez, faisons un rempart de nos corps à cette constitution populaire; qu'elle soit pour nous l'arche sainte; que le perfide qui voudroit porter des mains criminelles sur les colonnes sacrées, périsse à l'instant... La situation de la république française au berceau, environnée de dangers & de précipices de toutes parts, est le spectacle le plus imposant, le plus étonnant qu'ait jamais donné aucune nation libre. Les despotes coalisés contre la liberté sont obligés d'épuiser à grands frais les mines du Potofé & du Mexique, pour soutenir la guerre des rois contre les peuples, c'est-à-dire, du crime contre la vertu; tandis que nous, dans des manufactures de papiers, nous trouverons des ressources inépuisables de richesses & de prospérité... Les émigrés ne nous ont enlevé que la peste dont ils auroient infecté le corps politique; ils ne nous ont enlevé qu'une richesse représentative, qu'un or corrompateur : la véritable richesse qu'il n'est pas en leur pouvoir de nous enlever, c'est la terre & les bras, c'est le travail & les vertus républicaines... Depuis 1789, la révolution a parcouru une mer orageuse; redoublons de courage pour la faire heureusement arriver au port. Déjà nous apercevons la terre promise; encore quelques efforts, la victoire est à nous, l'univers est libre; & s'il étoit possible que nous fussions trompés dans notre espoir, que les ennemis de la république sachent que douze millions de François périront pour la cause sainte de l'égalité. Alors ils ne régneront, les monstres, que sur des cadavres & des ruines; alors seulement le dernier des républicains, en se perçant le sein, leur remettra les clefs du cimetière de la France.

(Présidence du citoyen Danton).

Suite de la séance du lundi 5 août.

Cambon, au nom du comité de salut public, fait connaître à la convention les principaux détails d'une conférence

des représentans-députés dans le département de l'Hérault, avec les membres du comité de salut public de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône : ces détails démontrent jusqu'à l'évidence que les membres de ce comité, comme tous les autres chefs ou meneurs de la ligue départementale, sont des royalistes, des détracteurs de la révolution du 10 août, des stipendiés de la tyrannie. Les membres du comité de Tarascon, après un accueil glacial fait aux représentans-députés, leur représenterent, comme une lâcheté, leur attachement à la convention; leur dirent qu'ils étoient de mauvaise foi, ou dépourvus d'intelligence; que le peuple n'avoit jamais de volonté propre, & qu'il ne faisoit que ce qu'on vouloit lui faire faire : « Qu'ait-ce que cette constitution, ajoutoient-ils, où l'on ne voit aucune classification de citoyens, où l'on ne trouve pas, comme dans l'autre, des citoyens actifs? Que signifie une déclaration des droits où l'on ne reconnoît pas même la domesticité?... Celle de l'assemblée constituante garantissoit tous ces droits; mais les intrigans qui menotent Marseille, firent marcher à Paris des factieux, & gagnèrent une majorité trompée, influencée, effrayée... Il faut que les voix soient pesées & non comptées... Une minorité intelligente doit-elle être soumise aux loix d'une majorité ignorante? — Tels étoient les principes les plus saillans d'un discours prononcé par Labat, député de Lyon, & membre du comité de Tarascon; telles étoient les absurdités que faisoit valoir cet homme avec de l'érudition, de l'éloquence, de la facilité : à chacun de ses argumens, tous les messieurs de Tarascon s'écrient : cela est juste, cela est incontestable, cela ne peut être répondu. — Persuadés que, pour réfuter de pareils raisonnemens, il suffit de les publier; & voulant faire connoître au peuple les hommes qui, à l'instar de ses anciens tyrans, le regardent encore comme une bête de somme, la convention décréta que le rapport de Cambon sera inséré dans le bulletin.

Une députation de la commune de Paris se présente; elle expose que Valenciennes & Condé se trouvant au pouvoir de l'ennemi, & Cambrai ne pouvant faire une longue résistance, les satellites des despotes oseroient peut-être marcher sur Paris : pour les repousser, pour que cette campagne décide du sort du monde, il faut que le peuple fasse un grand effort. La députation présente des vœux tendans à accélérer le recrutement, & à le dégager de tous les obstacles que voudroient y apporter les royalistes : un tirage général dans chaque section & dans chaque âge, lui semble être le mode le plus convenable. — Renvoyé au comité de salut public.

Les villes de Montpellier & de Boulogne-sur-Mer, & l'armée des Pyrénées-Orientales, ont accepté l'acte constitutionnel.

La commune de Bourg, département de l'Ain, se plaint d'avoir été calomniée; elle déclare qu'elle n'a jamais cessé d'être attachée à la convention, ainsi qu'à l'unité & à l'indivisibilité de la république.

Les récépissés délivrés aux envoyés des assemblées primaires, par les membres du comité chargé de recueillir les procès-verbaux d'acceptation, tiendront lieu de cartes de sûreté à ces citoyens. A compter de demain, les tribunes du premier seront exclusivement occupées par les députés des assemblées primaires.

A la suite de quelques débats, la convention assigne un fonds de 800 mille livres, pour être réparti en secours sur tous les citoyens de Versailles, ci-devant gagés par la liste civile.

Les citoyennes employées à l'habillement des troupes continueront à recevoir des commissaires de sections l'ouvrage

qu'elles doivent faire; il ne pourra leur être fait aucune retenue sur les prix.

Une femme qui se trouvoit dans l'une des grandes tribunes, ayant interrompu un opinant, en lui criant : *plus haut*, Chabot fait observer que cette interruption pourroit bien être commandée par ceux qui ont intérêt de faire accroire aux députés des assemblées primaires que la convention est influencée par les tribunes. — On demande que la femme soit arrêtée. — Goslin dit que les royalistes, pour empêcher les envoyés du peuple d'arriver à Paris, répandent le bruit que ces envoyés doivent être massacrés le 10 août. — Thibaut, évêque du Cantal, annonce qu'à quelques lieues de Paris, des commissaires du conseil exécutif, qui sont chargés d'intercepter les lettres, arrêtent les envoyés & visent leurs papiers. — Couthon observe qu'on a intercepté certaines lettres écrites par Thibaut; que ces lettres sont au comité de salut public, qui en fera un rapport dont Thibaut n'aura pas lieu de s'applaudir. — Thibaut proteste qu'il n'a jamais rien écrit qui ne tendit à faire accepter la constitution par les concitoyens; il demande la lecture des lettres interceptées. — Robespierre confirme l'assertion de Couthon, & fait ajourner jusqu'au rapport la demande de Thibaut. — Sur la proposition de Lacroix, la convention enjoint aux commissaires du conseil exécutif de surveiller les malveillans qui répandent des bruits calomnieux pour empêcher les envoyés du peuple de se rendre à Paris.

Le 4^e bataillon de la Gironde envoie une adresse, dans laquelle il invite les citoyens de Bordeaux à secouer le joug des intrigans; & à livrer les traîtres au bras vengeur de la loi. — Mention honorable & impression.

Les représentans-députés près l'armée du Rhin, en annonçant que cette armée, qui n'étoit qu'à deux lieues de Spire, avoit appris avec indignation & fureur la capitulation de Mayence, mandent qu'ils ont nommé le citoyen Laubadere pour commander dans Landau, & que le citoyen Delmas remplacera Laubadere dans l'avant-garde.

Les représentans à Cambrai écrivent de cette ville, en date du 2 août, qu'ils ont fait mettre en activité beaucoup de moulins à bras, qui accèlereront l'approvisionnement des places menacées.

Séance du mardi 6 août.

Après la lecture d'un grand nombre d'adresses d'adhésion & d'acceptation, Couthon propose de faire connoître les lettres de Thibaut, évêque du Cantal. On ajourne cette lecture, par le motif que Thibaut n'est pas présent.

La fédération du Contrat-Social doit célébrer, vendredi soir, une fête pour honorer la mémoire de Marat. Une députation de 24 membres assistera à cette cérémonie.

Briez & Cochon, représentans du peuple à Valenciennes, sur le fait desquels on avoit des inquiétudes, envoient de Cambrai un mémoire contenant les détails des événemens qui ont eu lieu durant le siège. A l'instigation de quelques maly illans, les habitans de Valenciennes s'attroupent & se plaignent de ce qu'ils n'avoient pas un local pour être à l'abri des bombes; la garnison leur céda généreusement ses caves. Cependant les troubles recommencèrent; mais la garnison ayant menacé de tirer sur la ville, ils cessèrent aussitôt. La fédération du 14 juillet, qui fut célébrée dans un ouvrage à Corne, sembla resserrer les liens de la fraternité. Mais, dans la nuit du 23 au 26, éclata une insigne

trahison : l'ennemi, qui avoit des intelligences dans la ville, lança sur les palissades, qu'il avoit trois fois attaquées sans succès, trois globes de compression; ce signal fut, parmi nos troupes, celui de la terreur, du désordre & de la fuite; & sans la prudence de Ferrand, l'ennemi auroit pénétré dans la ville.

Le 26, au matin, le duc d'York fit sommer le commandant & la municipalité de livrer la place & la citadelle dans le jour, avec menace, si l'on n'obtempéroit pas à la sommation, de passer au fil de l'épée la garnison & les habitans. Cette nouvelle fit reparoître les attroupemens; les troupes de ligne se réunirent aux habitans : il y avoit deux breches faites; le bombardement avoit duré 41 jours; 45 à 50 mille bombes, & 160 à 180 mille boulets avoient ruiné la place, moitié des bâtimens étoient endommagés. . . . On capitula.

L'ennemi avoue avoir perdu près de 22 mille hommes; déjà la contagion se mettoit dans les retranchemens; & sans l'affaire de la nuit du 25, il auroit été réduit à lever le siège. . . . La cavalerie bourgeoise, qui ne s'étoit jamais montrée, commença son service par introduire dans la ville, au mépris de la capitulation, des soldats ennemis, des émigrés, & même le ci-devant prince de Lambesc. Dès-lors les bons citoyens eurent à trembler pour les jours des représentans du peuple; des assassins les cherchoient inutilement dans plusieurs maisons. A leur défaut, l'on faisoit leurs deux secrétaires, qui déclarèrent que les représentans étoient dans la citadelle : on ne se seroit pas avisé d'aller les chercher là. Enfin le général Ferrand leur fit donner des voitures, & ils arrivèrent à Cambrai. Sur la route, Briez a été trois fois arrêté par les Autrichiens. — Le mémoire des deux représentans-députés est renvoyé au comité de salut public.

Le général Seipher, écrit de Caen, en date du 3 août, que l'armée de la république est entrée la veille dans cette ville, & que les conspirateurs sont venus demander grâce à genoux.

— Les représentans du peuple, dans la même ville, écrivent, du même jour, que Wimpfen a laissé 150 chevaux & 87 piéces de canon dans le château de Caen : ils demandent si ce château, où ont été embastillés Romme & Prieur, doit conserver l'existence; & ils observent en même-tems que tant qu'on le laissera subsister, la ville dépendra des premiers intrigans qui s'en empareront. — Après quelques débats, la convention rend un décret dont voici la substance.

1^o. Les représentans Lindet & Daroy sont autorisés à commettre des citoyens pour exercer provisoirement, dans la ville de Caen, les fonctions administratives & municipales, & pour remplacer les fonctionnaires prévenus d'avoir trempé dans le complot du fédéralisme.

2^o. Les châteaux & donjon de cette ville seront démolis; & sur leur emplacement sera érigé un poteau d'infamie, sur lequel on inscrira les noms des députés traîtres à la patrie. Les matériaux provenans de cette démolition seront donnés aux habitans des campagnes, pour en bâtir des chaumières.

3^o. La société délibérante & armée, connue à Caen sous le nom de *carabots*, est dissoute & rentrera, conformément à la loi, dans la masse générale de la force armée.

4^o. Tous les forts, citadelles, châteaux & donjons qui existent dans les départemens de l'intérieur, seront démolis, & la destination des matériaux sera la même : le ministre de la guerre présentera la liste des forts qu'il seroit utile de conserver.

(La fuite à demain.)